

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet station service sur la commune principale de l'AIOT Route de Pomacle 51110 LAVANNES.

La référence de votre dossier est A-3-32N12FCC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/09/2023 à 17h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44321132100015**

Raison sociale **ROMINVEST**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 RUE ETIENNE OEHMICHEN

51100 REIMS

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **amo**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **station service**

Description des activités :

Réalisation d'une station-service, en libre-service sans surveillance, comportant notamment les équipements suivants : Distribution de carburant : 1 appareils distributeur multiproduit VL double-face (ADB, GO, GO+, SP95, E85) 1 appareils distributeur multiproduit PL double-face (GO, ADBLUE) 1 appareils Satellite PL simple-face (GO, ADBLUE) Les appareils distributeurs seront équipés d'un lecteur de carte bancaire Stockage Enterré de Carburant 1 réservoir enterré double enveloppe (80m 3 – 4cpts), comportant les produits suivants : - 10 m³ GO+ - 40 m³ GO - 10 m³

SP95 - 10 m3 E85 - 10 m3 ADBLUE Les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA l'Epinette

Route de Pomacle

51110 LAVANNES

X : 783545

Y : 6913537

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **51110 CAUREL**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 2400 m3	DC	
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 57.4 t	DC	
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	6 t	DC	
1414	1414-3	Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés	4	DC	
1434	1434-1-b	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Débit maximum 80 m3/h	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

sans objet

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 appareils d'incendie (bouches ou poteaux d'incendie) d'un diamètre nominal DN 100 situés à moins de 100 mètres de la station-service. Ces appareils sont alimentés par un réseau public ou

privé qui est en mesure de fournir un débit minimum de 120 m³ par heure pendant au moins 2 heures ; la pression dynamique minimale des appareils d'incendie est de 1 bar sans dépasser 8 bars.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)